



L'engagement de la Suisse en faveur d'une économie verte

Engagement international

Lors de la Conférence Rio+20 qui s'est tenue en juin 2012, la notion d'économie verte a été inscrite en tête de l'agenda politique et reconnue comme un instrument du développement durable. La transition vers une économie verte implique de repenser les modèles de production et de consommation, de développer de nouvelles technologies, d'acquérir des connaissances de fond, de faire preuve d'innovation et de mettre en place des mécanismes d'échanges d'expériences. La Suisse soutient la **Plate-forme de connaissances sur la croissance verte** (Green Growth Knowledge Platform, GGKP), car elle facilite ces différents processus. Cette plate-forme a été créée en 2012 par le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale et l'institut GGKI, et compte déjà 29 partenaires. Son objectif est de réunir des connaissances théoriques mais aussi des informations sur les expériences pratiques relatives aux mesures de politique écologique pour les rendre accessibles aux acteurs intéressés.

Plan d'action national Economie verte

Le 8 mars 2013, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action Economie verte pour préserver les ressources naturelles, rendre la consommation plus écologique et renforcer l'économie circulaire. Le plan d'action mise tout aussi bien sur les efforts librement consentis par l'économie que sur les initiatives prises par l'Etat pour améliorer les conditions-cadres et corriger ainsi les défaillances du marché. Il comprend 27 mesures, portant sur les quatre domaines prioritaires suivants:

1. **Consommation et production:** les modes actuels de consommation et de production de biens nécessitent de grandes quantités de ressources naturelles et ne vont pas sans nuire à l'environnement. C'est pourquoi il est important d'améliorer les informations sur les aspects écologiques des produits et gammes de produits proposés par les entreprises, mais aussi de renforcer l'innovation. Une collaboration étroite avec l'économie permettrait par ailleurs de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires.
2. **Déchets et matières premières:** l'extraction des matières premières peut causer de graves atteintes à l'environnement. Utiliser plus efficacement ces matières et boucler leurs cycles doivent devenir des priorités. La production de biens doit utiliser moins de matières premières et générer moins de déchets.
3. **Instruments transversaux:** le Masterplan Cleantech et l'écologisation du système fiscal sont deux dossiers transversaux importants. Sachant cependant qu'une grande partie de l'impact environnemental de la Suisse est causée à l'étranger, le levier national ne peut suffire à lui seul. Pour contribuer à réduire la charge globale que l'extraction de matières premières et la production de biens font peser sur les ressources naturelles, la Suisse doit davantage s'engager au plan international pour favoriser l'avènement d'une économie verte.
4. **Objectifs, suivi, information, rapports:** pour pouvoir juger si la Suisse se rapproche d'une économie verte, et par extension si les mesures prises sont efficaces, il est important d'assurer un suivi complet des avancées réalisées. Cela implique notamment la définition d'objectifs et la présentation de rapports sur les progrès accomplis. Le dialogue avec le monde économique, mais également avec la communauté scientifique et la société civile, est lui aussi primordial pour le développement de l'économie verte. Ce dialogue sera appuyé par des mesures de sensibilisation.

Adaptation de la loi sur la protection de l'environnement

Le 27 février 2013, le Conseil fédéral a décidé de renforcer les mesures visant à instaurer des modes de production et de consommation respectueux des ressources en adaptant la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Cette révision, qui se concentre principalement sur des points qui correspondent aux domaines prioritaires du plan d'action Economie verte et dont le message sera transmis au Parlement en février 2014, constitue le contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) », déposée le 6 septembre 2012. Cette initiative demande l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article visant à créer une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources, à fermer les cycles de matières, et à faire en sorte que l'activité économique n'épuise pas les ressources naturelles. Son objectif est de faire en sorte que la Suisse puisse, d'ici à 2050, adopter des modes de production et de consommation durables et ne plus utiliser davantage de ressources que la terre ne peut en fournir (ce qui correspondrait à une empreinte écologique d'un équivalent planète). Si le Conseil fédéral salue cet objectif général, il l'estime pour le moment irréalisable pour l'horizon évoqué, en raison notamment des atteintes environnementales causées par la population suisse à l'étranger. C'est la raison pour laquelle il rejette l'initiative et lui oppose un contre-projet indirect prévoyant les adaptations législatives mentionnées ci-dessus. Le Conseil fédéral entend ainsi appliquer une partie des demandes de l'initiative sans pour autant modifier la Constitution.